



## FORMULAIRE « B » DIRECTIVES Aide-mémoire

- B1. Respect des prescriptions de police de la [loi](#) sur l'hébergement, la restauration et le commerce de détail de boissons alcoolisées
- B2. Feu : contrôle par le service du feu ([Chaussée, concerts théâtres et autres, tentes et structures pneumatiques provisoires, installation temporaire de tribunes et gradins extérieurs et intérieurs](#))
- B3. Etablir un concept de sécurité
- B4. Concept sanitaire, le n° d'urgence 144 est connu de l'organisateur. Service de samaritains
- B5. Zone de détente prévue dans l'enceinte de la fête
- B6. Appliquer l'[ordonnance fédérale](#) sur la protection contre les nuisances sonores 93 db et les rayons laser. **Se référer au [formulaire «C»](#) – volume sonore par site de plein air**
- B7. Infrastructure : contrôle et rapport par le chargé de la sécurité  
**Contrat RC manifestation à transmettre en copie à la Police municipale**
- B8. Matériel communal : après la manifestation, à stocker tel que livré
- B9. Nettoyage : organiser un système de nettoyage du site et de ramassage des ordures pendant et après la manifestation. **Nommer un responsable**
- B10. Prix des consommations affichés
- B11. Mise en évidence des boissons sans alcool
- B12. Dans les bars : verres en plastique, canettes en PET (à l'exception des manifestations gastronomiques)
- B13. Signalisation des points WC et eau potable (en nombre suffisant : 1 WC pour 200 personnes)
- B14. Signalisation de l'eau potable courante froide à disposition
- B15. Signalisation et prévision du nombre de places de parc en suffisance
- B16. Signalisation des accès pour handicapés

Lieu et date : ..... Signature : .....

**A retourner signé et daté avec la formulaire «A» à :**

VILLE DE SION – Police municipale

Rue de Lausanne 23 - 1950 Sion

Tél. : ++41 27 324 15 20 – Fax : ++41 27 324 15 88

[www.sion.ch](http://www.sion.ch) et [police.municipale@sion.ch](mailto:police.municipale@sion.ch)



Les services de la Ville de Sion contrôleront l'application de ces directives.



Remplir ces conditions permet d'obtenir le label Fiesta. Plus d'informations sous [www.lvt.ch/fiesta](http://www.lvt.ch/fiesta)